



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉSEAU NATIONAL DES LABORATOIRES BIOTOX-PIRATOX-PIRATOME RNLB2P



**Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
Ministère de la santé et de la prévention**

| BIOTOX - PIRATOX - PIRATOME

Un dispositif analytique majeur au service de la prise de décision

Constitué de deux pôles, « urgence » et « signalements suspects », le réseau est organisé de façon à couvrir l'ensemble du territoire national avec la plus grande réactivité.

Son dimensionnement et son fonctionnement permettent son activation en cas d'acte isolé, tout en ayant la capacité de montée en puissance dans l'éventualité d'événements concomitants ou d'afflux massif de prélèvements.

Trois missions prioritaires

Contribuer à assurer une capacité de réponse flexible et adaptée en cas de crise ou d'alerte

Fournir le plus rapidement possible aux autorités les éléments d'évaluation du risque nécessaires à la prise de décision, en cas de suspicion d'un événement provoqué malveillant ou terroriste de nature NRBC.

Identifier les agents NRBC dans des prélèvements en cas d'actes de malveillance ou terroriste.

Textes de référence

Circulaire N° 750/SGDSN/PSE/PPS du 18 février 2011 relative à la découverte de plis, colis, contenants et substances suspectés de renfermer des agents radiologiques, biologiques ou chimiques dangereux.

Instruction interministérielle N° 96/SGDSN/PSE/DTS du 21 février 2014 relative à l'organisation et la gouvernance du réseau national des laboratoires « BIOTOX - PIRATOX ».

Instruction interministérielle N° 278/SGDSN/PSE/DTS du 4 mai 2018 relative à la structure et au fonctionnement du réseau national des laboratoires « BIOTOX - PIRATOX ».

Dans le cadre de la montée en puissance du RNLB2P en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et de l'intégration de la composante « PIRATOME », une mise à jour de ces textes est en cours de rédaction.

Piratome

La composante PIRATOME, actée officiellement en 2021 a pour objectif de :

- disposer d'une capacité de confirmation et d'évaluation de l'irradiation et de la contamination d'une population lors d'un acte terroriste utilisant des rayonnements ionisants (cf. circulaire n° 750 SGDSN/PSE/PSN relative à la découverte de plis, colis, contenants et substances suspectés de renfermer des agents radiologiques, biologiques ou chimiques dangereux) ;
- compléter le conseil scientifique du réseau avec des experts dans le domaine de l'analyse des effets biologiques des rayonnements ionisants et de la contamination ;
- disposer, en situation de crise ou d'alerte, d'un vivier d'experts dans les domaines biologiques, chimiques et radiologiques et donc NRBC.

Contact

La cellule nationale de conseil (CNC)

Placée au sein de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC),

**La CNC est joignable 24h/24 et 7J/7 au téléphone :
01 45 64 46 74.**

- en cas de signalement de plis, colis, contenants et substances (présentes dans l'environnement, l'eau de consommation, les matrices alimentaires ou tout autre vecteur) suspectés de renfermer des agents NRBC dangereux consécutivement à un acte délibéré, malveillant ou dû à une négligence.

Une permanence est assurée, le soir, le week-end et les jours fériés, alternativement par :

- le Détachement central interministériel d'intervention technique (DCI-IT) les semaines paires ;
- la Force nationale nucléaire radiologique, biologique et chimique (F2NRBC) les semaines impaires.

Missions :

- Conseille les primo intervenants (police, gendarmerie, sapeurs-pompiers...) en cas de découverte d'un pli, colis, contenant ou substance suspectée de renfermer des agents radiologiques, biologiques ou chimiques dangereux ;
- Apporte une aide à la décision opérationnelle au préfet et/ou au procureur de la République, et les conseille sur l'orientation des prélèvements vers les laboratoires du réseau ;
- Est responsable de la gestion opérationnelle du réseau (Activation, mise à jour de la base de données des laboratoires, ...).

DES LABORATOIRES ENGAGÉS

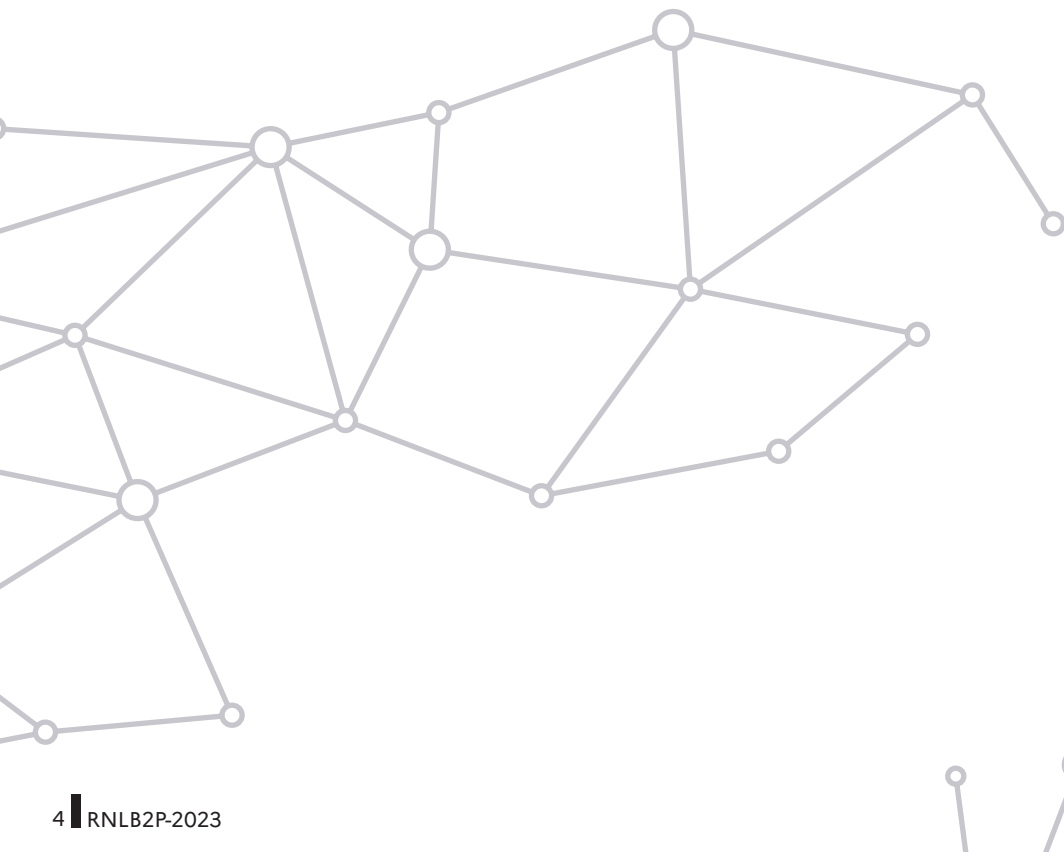
Des compétences techniques et scientifiques reconnues à l'échelle nationale. Les laboratoires du réseau disposent de l'expertise et des capacités à identifier les agents de la menace NRBC dans des échantillons de natures diverses (matrices humaines, environnementales, alimentaires et vétérinaires).

Disponibilité

Certains laboratoires disposent d'un système d'astreinte spécifique (réception et traitement des échantillons) activable en cas d'urgence. En cas d'afflux massif de prélèvements, plusieurs laboratoires du réseau peuvent être sollicités.

Confidentialité

En tant que membres du réseau, les laboratoires sont soumis à des obligations de confidentialité sur les interventions qu'ils réalisent à la demande de l'autorité administrative ou judiciaire et les exercices auxquels ils participent.



| GOUVERNANCE DU RÉSEAU

Comité de pilotage interministériel

- Co-présidé par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et la direction générale de la santé (DGS).
- Il réunit les sept ministères qui exercent une tutelle sur les laboratoires du réseau.
- Instance de décision du réseau, il se réunit au moins une fois par an.

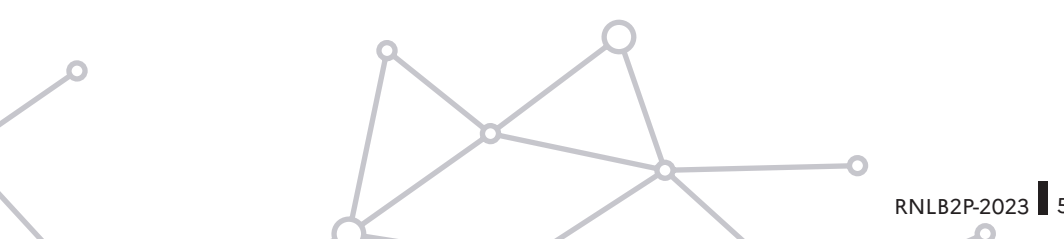
Conseil scientifique

- Regroupe 18 membres titulaires, leurs suppléants, un président et un vice-président ainsi que le SGDSN, la DGS et la CNC.
- Il constitue un panel d'experts reconnus pour leurs compétences dans le domaine NRBC et leur connaissance des laboratoires membres du réseau.
- Il est chargé de l'animation scientifique et technique du réseau et propose entre autres le programme des séminaires annuels du réseau ainsi que des exercices.
- Son programme de travail est défini chaque année par le comité de pilotage.

Cellule nationale de conseil

Placée au sein de la direction générale de la gestion des crises et de la sécurité civile (DGSCGC) et fonctionnant sur le plan opérationnel en lien étroit avec le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), elle :

- conseille les services de police et forces de gendarmerie en cas de découverte de plis, colis, contenants et substances suspectés de renfermer des agents radiologiques, biologiques ou chimiques dangereux ;
- apporte une aide à la décision au préfet et au procureur de la République et les conseille sur l'orientation des prélèvements vers les laboratoires du réseau ;
- est responsable de la gestion opérationnelle du réseau (base de données des laboratoires).



ACTEURS

Cotutelle du RNLB2P

- secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale
- direction générale de la santé

Ministères de tutelle des laboratoires

- ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
- ministère de l'intérieur et des outre-mer
- ministère des armées
- ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
- ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
- ministère de la santé et de la prévention

Structures institutionnelles et d'appuis du RNLB2P

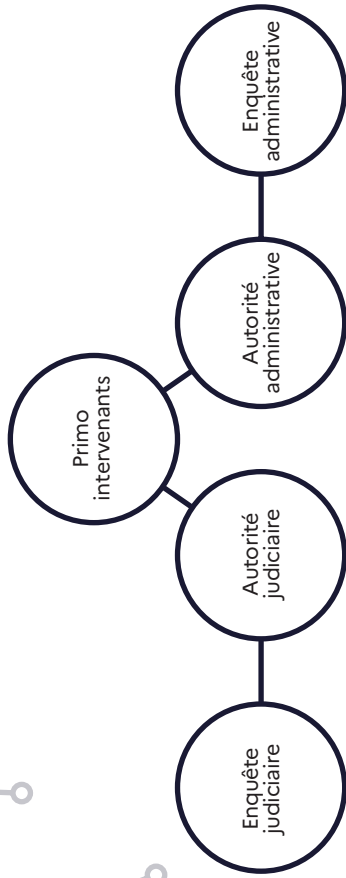
- agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)
- commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
- cellule nationale de conseil (CNC)
- direction centrale du service de santé des armées (DCSSA)
- santé publique France (SPF)

- laboratoire P4 Inserm Jean Mérieux

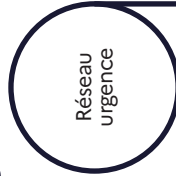
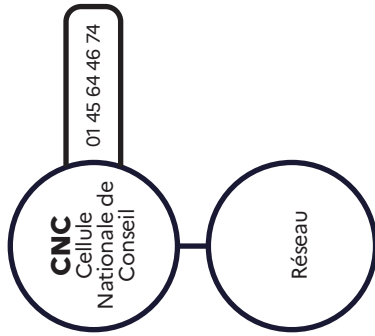
Laboratoires du RNLB2P

- cellule d'intervention biologique d'urgence (CIBU, Paris)
- direction générale de l'armement maîtrise NRBC (DGA)
- établissement de santé de référence (ESR)
- hôpitaux d'instruction des armées (HIA)
- institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)
- institut de recherche criminelle de la gendarmerie nationale (IRCGN)
- institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)
- laboratoire d'analyse, de surveillance et d'expertise de la marine (LASEM, Toulon)
- laboratoire central de la préfecture de police (LCPP)
- laboratoire d'hydrologie (ANSES)
- laboratoire de santé animale (ANSES)
- laboratoire de sécurité des aliments (ANSES)
- service commun des laboratoires (SCL)

Niveau territorial ; lieu de l'événement



Niveau national



Heures ouvrables uniquement

Dispositif d'astreinte spécifique à chaque laboratoire

41 laboratoires

17 laboratoires



● ● ● ● Domains NRBC

● ● ● ● Matrices Environnementale / Humaine

